

# Les consultations publiques du domaine forestier

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

## Une consultation publique, ça sert à quoi?

- Favoriser la participation des citoyens, des organisations, des communautés locales et régionales ainsi que des communautés autochtones.
- Informer de façon transparente sur les projets envisagés par le Ministère.
- Recueillir les préoccupations et les besoins tout en offrant l'occasion d'influencer les décisions.
- Bonifier les propositions en fonction des commentaires, des informations et des connaissances recueillis.

## Sur quoi s'appuie une consultation publique?

### L'engagement du Ministère

Tous les avis reçus en consultation sont pris en considération. Bien qu'ils ne soient pas tous retenus dans la prise de décisions, ils sont tous lus (ou entendus), évalués et analysés par le Ministère.

### L'engagement des participants

Les échanges se doivent d'être respectueux et équitables afin de permettre aux participants d'exprimer leurs idées dans un climat favorable.

### Le bon type de consultation pour le bon sujet

La consultation publique est adaptée selon les sujets soumis et les publics ciblés.

## Les types de consultations publiques

### Consultation publique nationale

Elles sont ouvertes à tous les personnes qui souhaitent s'exprimer. Ces consultations portent notamment sur des changements majeurs (politiques et stratégies) proposés pour la gestion et l'aménagement des forêts.

### Consultation des communautés autochtones

Les communautés autochtones sont consultées de manière distincte pour assurer la prise en compte de leurs intérêts, de leurs valeurs et de leurs besoins spécifiques.

### Consultation sur les plans d'aménagement forestier

Les consultations sur les plans d'aménagement forestier se déroulent à l'échelle régionale et permettent à tout citoyen qui souhaite s'exprimer de le faire.

### Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire

Réparties dans l'ensemble de la province, elles permettent aux principaux acteurs locaux d'exprimer leurs intérêts et leurs préoccupations dès l'amorce du processus de planification forestière.

## Pour plus de détails

Voir le document [Consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier](#).

